

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Session spéciale du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue le 28 septembre 2021 à 13 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1
Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

Est également présent monsieur Martin Tremblay, directeur général/secrétaire-trésorier et madame Danika Dubé-Ruel, technicienne à la direction et au greffe.

- 1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.
- 2) Adoption de l'ordre du jour.
- 3) Période de questions.
- 4) Refinancement des règlements d'emprunt numéro 207-2015 et 208-2015.
- 5) Refinancement des règlements d'emprunt numéro 207-2015 et 208-2015 – Résolution d'adjudication
- 6) Avis de motion – Règlement numéro 288-2021 concernant la rémunération du personnel électoral.
- 7) Période de questions.
- 8) Séance close.

1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.

Le directeur général/secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2021-09-7953

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance spéciale du 28 septembre 2021 et renonçant à sa lecture, il est

proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Refinancement des règlements d'emprunt numéro 207-2015 et 208-2015 - Résolution de concordance, de courte échéance

Résolution 2021-09-7954

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Cookshire Eaton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 815 300 \$ qui sera réalisé le 5 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
207-2015	638 700 \$
208-2015	176 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 207 2015, la Ville de Cookshire Eaton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu unanimement;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 5 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 5 avril et le 5 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	71 300 \$	
2023.	72 800 \$	
2024.	74 000 \$	
2025.	75 400 \$	
2026.	76 800 \$	(à payer en 2026)
2026.	445 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt

numéro 207 2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Refinancement des règlements d'emprunt numéro 207-2015 et 208-2015 – Résolution d'adjudication

Résolution 2021-09-7955

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 octobre 2021, au montant de 815 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

71 300 \$	1,78000 %	2022
72 800 \$	1,78000 %	2023
74 000 \$	1,78000 %	2024
75 400 \$	1,78000 %	2025
521 800 \$	1,78000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,78000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

71 300 \$	0,65000 %	2022
72 800 \$	0,90000 %	2023
74 000 \$	1,20000 %	2024
75 400 \$	1,45000 %	2025
521 800 \$	1,65000 %	2026

Prix : 98,69700 Coût réel : 1,87868 %

3 - CD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

71 300 \$	1,91000 %	2022
72 800 \$	1,91000 %	2023
74 000 \$	1,91000 %	2024
75 400 \$	1,91000 %	2025
521 800 \$	1,91000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,91000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 5 octobre 2021 au montant de 815 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 207-2015 et 208-2015. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Avis de motion – Règlement numéro 288-2021 concernant la rémunération du personnel électoral.

Résolution 2021-09-7956

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel Charpentier qui présentera à une prochaine séance le règlement numéro 288-2021 concernant la rémunération payable du personnel électoral.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

7) Période de questions.

Aucune.

8) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2021-09-7957

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 13 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Sylvie Lapointe
Mairesse



Martin Tremblay
Directeur général/secrétaire-trésorier